



AGRICULTURE
COMMERCE



FORMATION CONTINUE

CS « CONDUITE DE PRODUCTION EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET COMMERCIALISATION »

OBJECTIFS PROFESSIONNELS DE LA FORMATION

- Être capable de concevoir le développement de l'exploitation dans sa globalité, initier et élaborer des projets. Au-delà de la mise en œuvre des activités, gérer, réguler et adapter le système d'exploitation
- Exercer son activité en tenant compte des effets de l'environnement socio-économique, culturel, et politique à différents niveaux de proximité (local, régional, national et international)
- Exécuter les différentes opérations dans le cadre de la conduite des activités à partir de directives générales.
- Organiser son travail et organiser celui d'une équipe dont il est responsable de façon temporaire.
- Être responsable de l'atteinte des objectifs qui sont fixés et participer aux choix techniques de l'exploitation

UNE FORMATION POUR...

- Agir dans une logique d'agriculture durable
- Développer une gestion d'une production de qualité
- Entreprendre des actions relatives au territoire et à l'environnement
- Veiller à l'aspect social de l'exploitation (maintien et développement de l'emploi, qualité des relations au travail ...) et au volet économique de la filière

PROGRAMME

Développer une expertise en Agriculture Biologique, acquérir ou conforter les compétences requises à la conduite d'une exploitation en agriculture biologique dans le cadre d'un projet de conversion, d'installation ou de salariat sur une exploitation AB.

THÈMES ABORDÉS DANS LA FORMATION :

- Le système de production en agriculture biologique : spécificités, réglementations, principaux indicateurs
- Produire pour vendre : les impératifs commerciaux
- La projet d'installation : l'heure des choix
- Le suivi de la production : la gestion technique du système de production
- L'élaboration d'un diagnostic économique et financier, les pistes d'améliorations
- Les scénarios de la conversion en agriculture biologique : la conversion et ses impacts sur le système de production

De la conception du projet d'installation ou de reconversion...

A la mise en œuvre de la production... Et de la commercialisation...

UNITÉS CAPITALISABLES À VALIDER :

- UC.1 : Être capable d'organiser un système de production en respectant la réglementation et les principes de l'agriculture biologique
- UC.2 : Être capable de mettre en œuvre les techniques de production spécifiques à l'agriculture biologique
- UC.3 : Être capable d'analyser les résultats technico-économiques des productions conduites en agriculture biologique et les conséquences d'une conversion

Les systèmes de production conduits en agriculture biologique sont très variés :

- Polyculture-élevage : ruminants, porcins, équins,
- Elevages ne nécessitant pas de cultures : volailles, lapins, apiculture,
- Cultures de plein champ,
- Maraîchage et cultures sous abri,
- Cultures pérennes

CONTACT



Pierre BRANELLEC

p.branellec@institutdegenech.fr



28 rue Victor Hugo
59810 Lesquin



03 20 62 29 99



www.institutdegenech.fr

DÉBOUCHÉS ET POURSUITES D'ÉTUDES

DÉBOUCHÉS DU DIPLÔME

- Exploitant agricole
- Salarié agricole qualifié
- Conseiller/Technicien conseil en développement
- Technicien d'expérimentation
- Technicien de contrôle

Le titulaire du CS peut être amené à exercer son activité salariée sur une exploitation agricole, dans des instituts techniques, laboratoires, centres de recherche et d'expérimentation, entreprises de service, chambres d'agriculture.

POURSUITE D'ÉTUDE

La formation CS CPABC débouche sur activité salariée/Responsable d'exploitation. Il offre la possibilité de continuer à se former en préparant un brevet de technicien supérieur (BTS) du secteur agricole. Le titulaire du CS peut également compléter sa formation par un brevet professionnel (BP) ou un autre CS.

PUBLIC

- Personnes ayant un projet d'installation en agriculture biologique ou un projet de conversion.
- Personnes souhaitant piloter en tant que salarié hautement qualifié une exploitation agricole en agriculture biologique
- Personnes souhaitant devenir salarié au sein de la filière agriculture biologique

NOMBRE DE PARTICIPANTS

15 personnes

DATES, DURÉE

- de septembre à juin suivant le planning donné par le centre
- Formation par alternance- 9 mois - 730 heures :
 - 450 heures soit 13 semaines au centre de formation
 - 280 heures de stages soit 12 semaines en entreprise

TARIFS DE LA FORMATION

14.15 € de l'heure.
Etude de prise en charge possible, voir avec le centre

FINANCEMENT

Contrat de Professionnalisation, PRF, Pôle emploi, Autofinancement

ACCESSIBILITÉ

- Locaux : Réglementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Orientation et adaptation pédagogique possible, tutorée par un référent handicap

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Visite d'entreprises
- Intervention d'experts (Agriculture, alimentation, centres de recherche, ...)
- Etudes de cas techniques, socio-économiques, réglementaires
- Mises en situation (supports : exploitation agricole de l'établissement – productions végétales et animales et autres structures)
- Veille documentaire : méthodologie de la recherche d'informations et exploitation des informations techniques, réglementaires et socio-économiques
- Analyse de pratiques professionnelles individuelles et/ou en groupes
- Atelier « outillages motorisés/non-motorisés » : conception réalisation, entretien, réparation
- Possibilité d'ateliers pratiques en transformation de produits (produits laitiers, fruits et légumes, jus de pomme) : ateliers de l'Institut de Genech.

MODALITÉS

PRÉREQUIS

- Être âgé de 18 ans
- Être actif ou demandeur d'emploi
- Être titulaire :
 - du brevet professionnel option « responsable d'exploitation agricole »,
 - du brevet professionnel option « productions horticoles »
 - du baccalauréat professionnel option « conduite et gestion de l'exploitation agricole »,
 - du baccalauréat professionnel option « productions horticoles »
 - du brevet de technicien agricole option « production »,
- Ou avoir une expérience professionnelle de 1 an dans le secteur agricole ou de 3 ans dans un autre secteur.
- Ou sur dérogation auprès de la DRAAF suivant votre situation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Entretien individuel et test de positionnement
- Délais d'accès : entretien dans les 15 jours maximum suivant le 1er contact
- Si financement dans le cadre du PRF (Programme Régional de Formation), une entrée par an en septembre)
- Accès possible après une VAE

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le diplôme (niveau IV) est délivré par le Ministère de l'Agriculture. Il est obtenu par validation de 3 Unités capitalisables (UC) (voir « Programme de la formation »).